

REPUBLIQUE GABONAISE

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE

SECRETARIAT PERMANENT

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/03-2018/CNT/CAB 4 FINANCEMENT ADDITIONNEL**  
**Ref PPM : 05/CONSULTANT**

**Recrutement d'un Consultant/Cabinet pour la mise en place d'une liste exhaustive des localités éligibles au service universel des communications électroniques en République gabonaise**

Le Gabon a une population estimée à environ 1,8 millions d'habitants pour une superficie de 268 000 km<sup>2</sup>, soit une densité de l'ordre de 6 habitants par km<sup>2</sup>.

La population gabonaise est essentiellement répartie dans les villes principales, le long des axes routiers et des axes fluviaux avec 85% du territoire recouvert de forêts.

Ces caractéristiques témoignent du défi à relever en matière de desserte équitable de l'ensemble du territoire en moyens de communications électroniques.

Au sens de la loi gabonaise, on entend par communication électronique, une communication caractérisée par la transmission des informations à l'aide de signaux générés par les équipements électroniques.

A ce jour, le secteur des communications électroniques au Gabon compte trois (3) opérateurs de téléphonie :

- Un opérateur global (fixe et mobile), Gabon Telecom qui exerce, en ce qui concerne la téléphonie mobile, sous deux (2) marques commerciales (Libertis et Moov) pour les technologies 2G, 3G et 4G ;
- Deux opérateurs mobiles : Airtel Gabon (2G/3G/4G) et Usan Gabon (2G).

En raison d'un certain nombre de difficultés, l'opérateur Usan Gabon a arrêté ses émissions sur l'ensemble du territoire national depuis plus de quatre (4) mois.

En outre, les opérateurs mobiles, Gabon Telecom (Libertis et Moov) et Airtel Gabon, disposent de licences technologiquement neutres qui leur permettent d'évoluer sur les futurs standards mobiles.

En plus des opérateurs de téléphonie, il existe plusieurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).

Sur le plan de la connectivité internationale, deux câbles sous-marins en fibres optiques transitent par le Gabon afin de permettre son interconnexion avec le reste du monde, à savoir les câbles SAT3 (South Africa Transit-3) et ACE (Africa Coast to Europe).

Le Gabon souhaite offrir l'accès aux services de communications électroniques de base aux populations géographiquement isolées et dépourvues d'accès aux services de téléphonie et d'internet en application des dispositions de la loi n° 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des Télécommunications en République gabonaise.

C'est dans cette optique qu'en 2014, l'ARCEP a lancé une étude réalisée par le cabinet international TACTIS qui a permis d'élaborer un plan d'actions pour le déploiement du service universel des communications électroniques visant la couverture en service voix et en internet de 2700 villages sur les 3483 recensés en République gabonaise.

Toutefois, la cartographie fournie à l'issue de cette étude n'est pas basée sur des données terrains mais plutôt sur des estimations, notamment pour les populations ainsi que la position des villages.

A ce jour, l'ARCEP a entrepris deux chantiers visant la couverture d'un total de 236 villages en services voix et internet d'ici à la fin de 2018.

Pour mieux coordonner le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'accès universel, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) souhaite l'assistance d'un Consultant capable de fournir des informations réelles, toutes basées sur des visites de terrain, de l'ensemble des villages en République gabonaise.

### **I. OBJECTIF DE L'ETUDE**

L'objectif de la mission consiste à réaliser la visite de tout le territoire national afin de :

- 1) Etablir la liste exhaustive de toutes les villes, villages et axes routiers ;
- 2) Etablir la liste exhaustive et la cartographie des zones couvertes et non-couvertes (villes, villages, axes routiers et etc.) ;
- 3) Calculer le taux de couverture en superficie ;
- 4) Calculer le taux de couverture en population.

Les localités (villes et villages) devront être classés par circonscriptions administratives et en fonction du niveau de leur desserte en services de communications électroniques, tout en indiquant leurs populations et coordonnées géographiques, conformément aux dispositions de l'article 21 du décret n°000544/PR/MPT du 15 juillet 2005 fixant les modalités de mise en œuvre, de financement et de gestion du fonds spécial du service universel des Télécommunications.

### **II. MANDAT DU CABINET**

Dans le cadre de ce projet, le Consultant devra entre autre dresser l'état des lieux du service universel des communications électroniques en République gabonaise.

A cet effet, le Consultant devra procéder, dans un premier temps, au recueil, collecte, diagnostic et analyse des données, information et documents déjà existants auprès des entités intervenants dans le recensement démographique et des infrastructures du pays.

Ces données sont, notamment :

- les limites des provinces, départements et cantons ;
- les populations et coordonnées GPS de tous les villages identifiés ;
- les zones dépourvues de services de communications électroniques (zones blanches) ;
- les dispensaires ;
- les écoles ;
- les cours d'eau ;
- les réserves de faunes ;
- les réseaux électrique, routier et télécom nationaux ;
- les kiosks (cash points) pour le paiement mobile.

Par la suite, le Consultant doit sillonner le territoire national afin de valider et compléter les informations récoltées.

A cet effet, le Consultant doit associer des représentants de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) afin de sillonner le territoire national.

### **III. PROFIL DU CONSULTANT**

Le Consultant devra :

- Avoir au moins 5 ans expériences pertinentes dans l'exploitation d'un système d'information géographique (SIG) ;
- Avoir une expérience de travail dans le domaine des communications électroniques en zone rurale, de la collecte des données de terrain au Gabon, et en particulier dans les zones rurales ;
- Disposer d'une équipe composée de personnes ayant une facilité de communication avec les populations autochtones de chaque province du Gabon.

Les firmes de consultants éligibles sont invitées à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont possèdent les qualifications requises et une expérience pertinentes pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

- Lettre de candidature ;
- Déclaration éventuelle de groupement ;
- Fiche de présentation du candidat (domaine d'expertise, brochure, plaquette, personnel clé destiné à l'exécution de la mission, site web, etc.) ;
- Qualifications de la firme;
- Références récentes et pertinence en missions similaires avec mention obligatoire des données suivantes : libellé des missions, pays, période d'exécution, état des réalisations)

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les prestataires seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID datées de janvier 2011 - Version Révisée Juillet 2014 (**méthode Fondée sur la Qualification des Consultants QC**).

Pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leurs chances d'être présélectionnés, les candidats peuvent s'associer en Groupement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir le cahier de charge de ce mandat ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon** ou par téléphone au n° (+241) 05 19 04 08 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale GMT+1) et par courrier électronique à : [tippee-gabon@cntippee.org](mailto:tippee-gabon@cntippee.org) et [jewomba@cntippee.org](mailto:jewomba@cntippee.org).

Les plis porteront la mention suivante « **Recrutement d'un Consultant/Cabinet pour la mise en place d'une liste exhaustive des localités éligibles au service universel des communications électroniques en République gabonaise** »

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) par dépôt direct à l'adresse suivante :

**Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE**

**Adresse : Haut de Gué-Gué à 50 mètres avant le Lycée AWASSI**

**B.P. : 22 Libreville - GABON**

**E-mail : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org)**

**Tel : + 241 05 19 04 08 / +241 05 19 04 03 et doivent parvenir au plus tard le 30 Octobre 2018 à 12h00 (heure locale GMT + 1).**